



Lettre ouverte

Paris, le 30 avril 2020

Madame la Ministre du Travail, Madame Muriel Pénicaud,
Monsieur le Ministre de la Culture, Monsieur Franck Riester,
Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Bruno Le Maire,

Madame et Messieurs les Ministres,

La crise sanitaire actuelle fragilise plus encore le monde de la presse, notamment spécialisée et professionnelle, un secteur qui joue un rôle essentiel pour l'information de tous les acteurs des filières concernées, et peine, depuis plusieurs années, à maintenir son équilibre économique. Demain, à la sortie de cette crise, les entrepreneurs et autres professionnels du secteur auront davantage besoin d'informations et donc d'une presse de qualité.

Dans le contexte de crise du Coronavirus, les journalistes de la presse professionnelle et spécialisée subissent directement la perte d'activité due au confinement : arrêt des reportages sur le terrain, suppression ou report des commandes, réduction de la publicité et donc de la pagination, suspension de l'impression et de la distribution des journaux et revues, etc.

L'État met en place des aides d'abord destinées aux salariés, mais tous les journalistes ne sont pas salariés, ou ne sont pas considérés comme tels par leur employeur.

Nos adhérents et amis journalistes peuvent se trouver dans plusieurs cas de figure.

1) Le journaliste est salarié par un organe de presse, c'est son unique employeur. C'est la situation la plus simple et il doit pouvoir bénéficier des aides qui se mettent en place (chômage partiel, technique...) sans que son employeur lui réclame encore d'être en activité s'il a été placé en chômage technique complet (activité partielle). C'est pourtant une situation qui nous est remontée.

2) le journaliste est un pigiste régulier, pour un ou plusieurs supports de presse. Sur ce plan, le droit du travail est clair. Un journaliste qui collabore de façon régulière à une revue a les mêmes droits qu'un salarié en CDI. De plus, l'absence de contrat de travail écrit, cas le plus fréquent, ne modifie en rien cette affirmation. C'est la loi, mais de nombreux groupes de presse ne l'entendent pas de cette façon, et considèrent les pigistes comme des travailleurs indépendants et ont interrompu brutalement les collaborations.

3) le journaliste est un pigiste irrégulier, pour un ou plusieurs supports de presse. L'application du droit du travail est encore plus complexe à faire appliquer, comparativement à la situation précédente et cela laisse beaucoup de nos consœurs et de nos confrères en situation de précarité.



4) En violation de la loi du 4 juillet 1974, qui interdit aux organes de presse et à leurs collaborateurs tout autre statut que celui de salarié, certains éditeurs obligent les journalistes pigistes à se comporter comme des prestataires de service et à faire facturer leurs collaborations. Ainsi transformé en travailleur indépendant, autoentrepreneur ou dirigeant de SARL, ce journaliste indépendant n'a, lui non plus, pas accès aux aides de l'État en cas de baisse forte, voire d'arrêt total de ses commandes. Là aussi, de nombreux organes de presse ont arrêté brutalement les collaborations, voire rechignent à payer immédiatement les collaborations déjà dues.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que vos services puissent prendre en compte ces situations très difficiles, auxquelles sont actuellement confrontés des milliers de journalistes. Nous sollicitons une intervention publique du gouvernement, dans les plus brefs délais, pour rappeler aux dirigeants des organes et groupes de presse que les journalistes pigistes, indépendants... ne sont pas des variables d'ajustement des coûts que l'on peut mettre ainsi au rebut, au mépris du droit et de toute dignité humaine.

Régis Bourdot

Président de l'Association des journalistes de la construction et des activités de la maison
Coordinateur de la lettre ouverte

Joël Spaes

Président de l'Association des journalistes de l'énergie

Valéry Laramée Pavlov de Tannenberg

Président de l'Association des journalistes de l'environnement

Sylvie Ligny

Présidente de l'Association des journalistes de jardin et de l'horticulture

Sophie Laurant

Présidente de l'Association des journalistes du patrimoine



Les Associations signataires :

L'Association des Journalistes de la Construction et des Activités de la Maison

L'AJCAM regroupe, depuis février 2020, les journalistes de l'AJC (Association des Journalistes de la Construction depuis 1962) et de l'ACAM (Association des Activités de la Maison et du Bricolage, depuis 1958). L'association regroupe environ deux cents journalistes dont l'activité s'exerce dans les supports d'information consacrés au bâtiment, aux travaux publics, au cadre de vie, à la maison et à la décoration, une centaine de membres associés, attachés de presse, responsables de la communication des grandes entreprises et des institutionnels et une cinquantaine de membres d'honneur, organisations professionnelles, organismes scientifiques, techniques, économiques et sociaux, entreprises et industriels qui apportent leur soutien aux actions de l'AJCAM.

Contact et coordinateur de l'initiative : Régis Bourdot : 06 07 15 23 67 - regisbourdot@gmail.com site : www.ajcam.org

L'Association des Journalistes de l'Énergie

L'AJDE regroupe les journalistes, quel que soit leur moyen d'expression, qui contribuent à l'amélioration et à la diffusion des connaissances concernant l'énergie en général et sans exclusive. L'objectif de l'AJDE est de fédérer des journalistes, en poste ou pigiste, français ou étrangers, afin de donner une image homogène de la profession, inciter à une mise à niveau des connaissances des journalistes, promouvoir la publication d'informations rigoureuses, s'assurer que tous les journalistes, quels que soient leur statut et leur organe de presse, aient accès à l'information, inciter les entreprises et les différents acteurs de l'énergie, à délivrer des informations précises.

Contact : Joël Spaes : jspaes@wanadoo.fr – site <https://journalistes-energie.fr>

L'Association des Journalistes de l'Environnement

L'AJE est une association francophone de journalistes spécialisés sur les thématiques environnementales.

Elle compte plus de 130 journalistes adhérents et elle a pour vocation de les aider à exercer leur métier dans les meilleures conditions. L'association organise régulièrement des rencontres sur un thème d'actualité, entre ses adhérents et des personnalités. Parfois en collaboration avec d'autres associations de journalistes, comme les JNE (Journalistes pour la Nature et l'Environnement), elle propose des rencontres, des conférences et des tables rondes. Au moins une fois par an, ses adhérents sont invités à participer à un voyage d'études sur un sujet spécifique.

Contact : Valéry Laramée Pavlov de Tannenberg - vldt@noos.fr – site <http://aje-environnement.org>

L'Association des Journalistes du Jardin et de l'Horticulture

L'AJJH se veut un creuset d'échanges et de rencontres entre les différents acteurs du monde du jardin : journalistes, chroniqueurs, photographes, illustrateurs, fournisseurs, distributeurs et prescripteurs. L'AJJH a pour ambition de participer au développement du jardin, d'assurer l'information de ses membres, de les mettre en relation avec les milieux officiels et professionnels ainsi que de renforcer les liens d'amitié et d'estime entre tous ses adhérents. Pour faciliter ces contacts, l'AJJH a su organiser chaque année des événements marquants : journées annuelles, rencontre avec les attaché(e)s de presse, Prix Saint Fiacre, voyages découvertes en France et en Europe, réunions thématiques... et établir des partenariats culturel ou interprofessionnel pour la promotion du jardin auprès du public. 240 adhérents dont 120 membres actifs exerçant une activité dans la presse, l'édition, l'audiovisuel... et 120 membres professionnels de l'univers du jardin et de l'horticulture www.ajjh.org

Contact : Sylvie LIGNY sylvieligny@gmail.com ou contact@ajjh.org

L'Association des Journalistes du Patrimoine

L'AJP est un outil supplémentaire pour les professionnels de l'information sur le patrimoine. Elle a pour objectif de leur faciliter le travail, de le mettre en valeur et de le faire connaître. Ses objectifs prioritaires visent à mettre en place un réseau d'information rapide et efficace sur le patrimoine, faire fonctionner le recueil et la diffusion des informations nationales, régionales et locales, et à les mettre à la disposition des journalistes adhérents dans les diverses rédactions, contribuer à la circulation des idées par des débats sur les grands thèmes du patrimoine et organiser des activités pour ses membres : voyages de presse, reportages, rencontres, liens privilégiés avec les interlocuteurs publics et privés... En 2019, l'AJP compte 197 adhérents : 93 journalistes travaillant pour la presse française et internationale, 50 membres associés et 38 organismes.

Contact : Sophie LAURANT - ajp@journalistes-patrimoine.org